

APERÇU DES AIDES COVID-19

ACCORDÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE DES CLASSES MOYENNES, LE MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET PAR LE MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

ÉTAT DES LIEUX AU 19 OCTOBRE 2020



2.547

Demandes traitées et éligibles pour une indemnité d'urgence de 2.500 EUR pour indépendants

6.367.500 €

Montant total des aides accordées aux indépendants

Source : Direction générale des classes moyennes



4.182

Demandes traitées et éligibles pour une aide directe supplémentaire jusqu'à 4.000 EUR pour indépendants en fonction de leur revenu

13.513.000 €

Montant total des aides accordées aux indépendants

Source : Direction générale des classes moyennes



6.204

Demandes traitées et éligibles pour une aide financière non remboursable de 5.000 EUR

31.002.000 €

Montant total des aides accordées aux micro-entreprises

Source : Direction générale des classes moyennes



1.939

6 mois
: 1.250 € / mois
: 250 € / mois

Demandes traitées et éligibles dans le cadre du Fonds de relance et de solidarité pour entreprises pour une aide financière non remboursable d'un montant max. de 1.250 EUR par salarié

17.523.000 €

Montant total des avances accordées aux entreprises des secteurs durement touchés par la crise sanitaire

Source : Direction générale des classes moyennes



7.301

Demandes traitées et éligibles pour une aide financière complémentaire non remboursable de 5.000 EUR

36.505.000 €

Montant total des aides accordées aux micro-entreprises

Source : Direction générale des classes moyennes



678

Demandes traitées et éligibles pour une aide financière non remboursable de 12.500 EUR

8.475.000 €

Montant total des aides accordées aux entreprises occupant entre 10 et 20 personnes

Source : Direction générale des classes moyennes



1.694

Demandes traitées et éligibles pour une avance remboursable d'un montant max. de 500.000 EUR

136.373.803 €

Montant total des avances accordées aux entreprises

Source : Ministère de l'Économie



2.329

Demandes traitées et éligibles pour une aide financière non remboursable d'un montant max. de 1.000 EUR

5.055.100 €

Montant total des avances accordées aux entreprises de petite ou de moyenne taille du commerce de détail en magasin

Source : Direction générale des classes moyennes



306

Demandes traitées et accordées pour bénéficier du régime de garantie étatique pour souscrire un prêt bancaire qui peut s'élever jusqu'à 25% du chiffre d'affaire

149.163.847 €

Montant total de prêts accordés aux entreprises

Source : Ministère de l'Économie / Ministère des Finances



48

Demandes traitées et accordées pour bénéficier des aides afin de stimuler les investissements dans l'ère du Covid-19

3.890.589 €

Montant total des aides accordées aux entreprises

Source : Ministère de l'Économie



6

Demandes traitées et accordées pour cofinancer un projet d'investissement ou de R&D pour des produits aidant à combattre la crise sanitaire

5.293.045 €

Montant total des aides accordées aux entreprises

Source : Ministère de l'Économie

CORONAVIRUS COVID-19 // CHÔMAGE PARTIEL

ÉTAT DES LIEUX AU 19 OCTOBRE 2020

CHÔMAGE PARTIEL POUR CAS DE FORCE MAJEURE DE MARS À JUIN 2020

Le régime du chômage partiel pour cas de force majeure liée à la crise du coronavirus a été mis en place pendant la période du 18 mars 2020 (début de la crise sanitaire) jusqu'au 30 juin 2020. Pendant cette période, les entreprises ont reçu une avance dès que leur demande a été validée. Après la fin du mois de survenance du chômage partiel, l'ADEM a établi un décompte sur base des déclarations fournies par l'entreprise.



RÉGIME DE CHÔMAGE PARTIEL CONJONCTUREL ET STRUCTUREL

APPLICABLE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2020

Depuis la fin de l'état de crise au 30 juin 2020 et pour relancer l'économie, d'autres modalités d'octroi du chômage partiel aux entreprises touchées par la crise liée au COVID-19 sont en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020. Dans le cadre du traitement des décomptes jusqu'à la fin de l'année, il a été introduit un mécanisme de compensation des soldes négatifs résultant des décomptes des mois de mars à juin 2020 avec les subventions de chômage partiel dues pour les mois de juillet à décembre 2020.

	Nombre d'entreprises qui ont déposé une demande	Nombre de demandes acceptées par le Comité de conjoncture	Demandes accordées exprimées en emplois temps-plein (ETP) concernés
JUILLET 2020	3.690	3.678	25.524
AOÛT 2020	3.361	3.162	25.213
SEPTEMBRE 2020	3.085	2.966	15.690
OCTOBRE 2020	2.849	2.825	23.122